

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 16 juin à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 10 juin, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Dominique TALLÉDEC, adjoint au Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Dominique TALLÉDEC, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean-Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Françoise DELABY, Jocelyn BUREAU, Léa MARIÉ, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Simon BRUNEAU, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Farida REBOUH pouvoir à Christian TALLIO, Guylaine YHARRASSARRY pouvoir à Nadine PIERRE, Eric COUVEZ pouvoir à Jérôme SULIM, Joao DE OLIVEIRA pouvoir à Driss SAÏD, Mohamed HARIZ pouvoir à Jocelyn GENDEK, Laurent FOUILLOUX pouvoir à Léa MARIÉ, Bernard FLOC'H pouvoir à Matthieu ANNÉREAU

ABSENTS : Newroz CALHAN, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean-Benjamin ZANG

DÉLIBÉRATION : 2025-052

OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION 2024

DÉLIBÉRATION : 2025-052
SERVICE : DIRECTION DES RESSOURCES STRATÉGIQUES

OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION 2024

RAPPORTEUR : Marcel COTTIN

Il est proposé au Conseil municipal de SAINT-HERBLAIN réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024 :

Ce jour,

Considérant que le compte administratif et le compte financier présentent un excédent qu'il convient d'affecter,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

Constatant que le compte financier présente :

Un excédent d'exploitation de 27 676 013.12 € au titre de la gestion 2024
Comprenant un résultat antérieur reporté de 19 597 551.95 €

- de décider d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :
 - réserves (excédent de fonctionnement capitalisé) : 11 765 715.56 €
 - report à nouveau pour : 15 910 297.56 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

POUR MEMOIRE	EUROS
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	-
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	19 597 551.95 €
Plus-Values de cession des éléments d'actif	-
Virement à la section d'investissement	-
RESULTAT DE L'EXERCICE : Excédent	8 078 461.17 €
Déficit	
A) EXCEDENT AU 31 DECEMBRE 2024	27 676 013.12 €
Affectation obligatoire :	-
- à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
- aux réserves règlementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisation)	-
- à l'exécution du virement à la section d'investissement	11 765 715.56 €
Solde disponible	15 910 297.56 €
Affecté en report à nouveau comme suit :	
- dès le BP 2025	Néant
- Au BS 2025	15 910 297.56 €
Déficit résiduel à reporter (Budget Primitif 2025)	

<p>B) DEFICIT AU 31 DECEMBRE 2024</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déficit antérieur reporté (report antérieur débiteur) - Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report antérieur créditeur) <p>Déficit résiduel à reporter (Budget Primitif 20(N + 2) (1)</p> <p>Excédent disponible (voir A – Solde disponible)</p>	<p>Néant</p>
--	--------------

(1) N + 1 pour les services non érigés en régie

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à la majorité selon les votes suivants :

30 voix POUR

3 voix CONTRE

7 ABSTENTIONS

Saint-Herblain le : 16/06/2025

Le secrétaire de séance

Le Maire

Jean-Benjamin ZANG

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 19 juin 2025

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 19 juin 2025